

PROCES VERBAL COMITE SYNDICAL DU SEAT MERCREDI 13 Juin 2018

L'an deux mille dix-huit, le treize juin à dix-huit heures, le Comité du Syndicat d'Études et d'Aménagement Touristique, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Pérignat-es-Allier, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BUCHE.

Nombre de délégués :

En exercice : 10

Présents : 8

Votants : 8

Date de convocation du Comité Syndical : Jeudi 7 juin 2018

Titulaires présents :

PETEL Gilles

DEMERE Jean-François

SALLES Daniel

BRANLARD Gérard

HEALY Bénédicte

BLANCHET Roland

BERNARD Françoise

BUCHE Jean-Pierre

Titulaires excusés :

BRUHAT Pascal

DELETANG Claude

Suppléants présents :

BLANCHAMP Gérard

Suppléants excusés :

LANGUILLE Fabienne

ARDOUREL Sylvie

FEDERSPIEL Hélène

DUPECHER Pierre

GUÉLON René

DUMAS Olivier

GUILLAUME Gérard

AUBIER Claude

HENRION Colette

LAIGNEZ Claire, chargée de mission SEAT

FOURNERON Stessy, service civique SEAT

M. le Président demande si des membres du comité ont des remarques à ~~son~~ formuler sur le compte-rendu du dernier comité syndical qui a eu lieu le onze avril 2018. Aucune remarque n'est formulée, le compte-rendu, soumis au vote, est adopté à l'unanimité

Ordre du jour

- I. Affaires internes**
 1. Désignation des membres du bureau
 2. Remboursement de l'avance de frais

 - II. Projet Ecopôle**
 3. Point sur la création du chantier d'insertion
 4. Espace test agricole
 5. Convention pour la gestion de l'espace de pêche
 6. Echange sur le contenu du cahier des charges pour les aménagements extérieurs
 7. Achat foncier et rétrocession des parcelles des carriers

 - III. Communication**
 8. Consultation pour les outils de communication print : les premiers visuels
 9. Choix du prestataire pour le site internet et consultation pour la réalisation d'un film
 10. Programme de la JPP le 17 juin et de la journée Ecopole du 7 Juillet
 11. Présentation de Zoé et Roger, les mascottes de l'Ecopole

 - IV. Questions diverses**
 12. Réflexion sur l'accueil d'un CIRF
 13. Point sur les partenariats avec le CD63 et CAM
-
-

I. Affaire internes

1. Désignation des membres du bureau

Afin de favoriser l'implication des EPCI au sien du SEAT et dans le projet de l'Ecopole du Val d'Allier, une modification statutaire a permis de faire passer le nombre de membres titulaires de 4 à 5 pour chaque EPCI. L'objectif était notamment d'impliquer les VP en charge du tourisme et de l'environnement de Billom Communauté et de Mond'Arverne Communauté.

Etant donné que le SEAT, puis les 2 EPCI ont validé cette modification statutaire, un arrêté préfectoral vient d'être publié.

Il est précisé qu'un bureau ne peut être constitué que par des membres titulaires, cependant Colette HENRION et Sylvie ARDOUREL ont été désignées par les deux Communautés de Communes comme membres suppléants, il advient de les remplacer par deux membres titulaires au sein du bureau.

Il est ainsi proposé de procéder à un vote pour nommer les autres membres du bureau :

- Mme BERNARD Françoise
- M DEMERE Jean-François
- Mme HEALY Bénédicte

sont candidats. Le Président soumet leur candidature au vote de l'assemblée : élection à l'unanimité.

Ainsi le nouveau bureau du SEAT se compose de : M. BUCHE Jean-Pierre comme Président, M. BRUHAT Pascal comme Vice-Président et de Mme BERNARD Françoise, M. DEMERE Jean-François et de Mme HEALY Bénédicte comme membres du bureau.

2. Remboursement pour avance de frais

Dans le cadre de la réalisation des mascottes de l'Ecopole du Val d'Allier par les résidents de la MARPA (résidence pour sénior à Pérignat-ès-Allier), du tissu a été acheté pour un montant de 35,98€.

Par ailleurs une dépense de 22,55€ a été réalisée pour l'achat d'une chaîne et d'un cadenas pour la fermeture du portail situé à l'entrée des fines.

Il s'agit de rembourser cette avance réalisée par la salariée du SEAT. Validation à l'unanimité.

II. Projet Ecopole

3. Point sur la création d'un chantier d'insertion sur l'Ecopole

Lors du dernier comité syndical, la Régie de Territoire a été retenue dans le cadre d'un marché de prestation de service d'insertion sociale et professionnelle dont les activités supports sont l'entretien et la restauration environnementale de l'Ecopole du Val d'Allier.

Plusieurs réunions sur le terrain ont été organisées afin de cadrer les interventions de la Régie de territoire et de définir les priorités :

- Mise en place de parcs pour l'écopaturage (un parc doit au moins être réalisé pour le 17 juin)
- Ramassage des déchets
- Fermeture de l'espace de compostage

Le chantier d'insertion est composé d'un encadrant technique et de 4 personnes en insertion : 3 personnes viennent de Billom et une personne de Cournon. Sur les 4 personnes, une personne vient du chantier sur le maraichage géré également par la Régie de Territoire, cette personne souhaite faire une formation professionnelle dans les espaces verts et les 3 autres personnes sont nouvelles, c'est le premier chantier. Une personne a 22 ans, 2 personnes ont 35 ans et une personne a 51 ans, tous bénéficient du RSA et deux sont pères de famille. Les contrats qui ont été signés sont de 4 mois renouvelables et peuvent aller jusqu'à 2 ans suivant le projet professionnel de la personne. D'une manière générale le groupe bénéficie d'une bonne dynamique.

4. Espace test agricole

1. Animation de l'espace test

Lors du dernier comité syndical, le SEAT a délibéré pour lancer une consultation pour l'animation de l'espace test agricole.

Plusieurs structures ont été sollicitées directement par mail : Îlot Paysans, Le Crefad Auvergne, La Brèche, le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme (mail du vendredi 18 mai 2018) et une annonce a été publiée dans le journal La Montagne du Jeudi 24 mai 2018.

Une seule offre a été reçue, celle d'Îlot Paysans pour un montant de 37 335€ sur 3 ans :

- Coût total 1ere année d'animation (juin 2018- juin 2019) : 17 760€ TTC pour un porteur de projet accueilli sur le site dont 10 560€ TTC correspondent à la mise en place de l'outil de production.

- Coût total 2eme année d'animation (juin 2019 – juin 2020) : 9 900€ TTC pour 2 porteurs de projet accueillis sur le site
- Coût total 3eme année d'animation (juin 2020 – juin 2021) : 9 675€ TTC pour 3 porteurs de projet accueillis sur le site

Il est proposé de payer les frais d'animation de la manière suivante : 50% en début d'année calendaire et 50% en fin d'année calendaire.

Il est proposé de retenir cette offre et de délibérer sur le plan de financement définitif afin de déposer une demande de financement complète auprès des fonds LEADER.

Une fiche de demande préalable a été déposée sur le plan de financement suivant (délibéré lors du dernier comité syndical), nous permettant de faire des dépenses éligibles à partir du 22 mai 2018.

Plan de financement délibéré lors du dernier conseil syndical

Dépenses		Recettes	
<i>Types de dépenses</i>	<i>Montant HT</i>	<i>Recettes</i>	<i>Montant</i>
Dépenses immatérielles	45 000 €	LEADER (80%)	36 000 €
<i>Animation d'un espace test</i>	<i>45 000 €</i>	Autofinancement (20%)	9 000 €
Coût global de l'opération	45 000 €		45 000 €

Plan de financement ajusté avec l'offre d'Ilot Paysans :

Dépenses		Recettes	
<i>Types de dépenses</i>	<i>Montant HT</i>	<i>Recettes</i>	<i>Montant</i>
Dépenses immatérielles	37 335 €	LEADER (80%)	29 868 €
<i>Animation d'un espace test</i>	<i>37 335 €</i>	Autofinancement (20%)	7 467 €
Coût global de l'opération	37 335 €		37 335 €

Présentation des différentes conventions et des points les plus importants :

- Le positionnement du site : production certifiée Agriculture Biologique, approche permacole, cultures diversifiées, respect et optimisation des sols, activités peu mécanisées, volonté d'accueil du public (action pédagogique et de recherche), volonté de s'intégrer au projet global de l'Ecopôle du Val d'Allier.
- Création d'un comité de pilotage (SEAT, Mond'Arverne Communauté, Billom communauté, Ilots Paysans, les partenaires financiers (Grand Clermont, Fondations...), les structures partenaires (LPO, animateur PAT, Chambre d'Agriculture 63, Clermont Auvergne Métropole, Régie de territoire des 2 rives, Naturascop...), les personnes physiques impliqués dans la mise en œuvre du dispositif (porteurs de projet en test, tuteurs, bénévoles locaux ...) et les instituts de recherche lié au projet.
- Création d'un comité technique (Ilots Paysans, le SEAT, les tuteurs, autres structures amenées à apporter des informations nécessaires à l'avancement et au bon déroulement du projet).
- Engagement du SEAT à :

- Installer les équipements nécessaires à la bonne marche du projet (serres, local de stockage, matériel, réseaux, toilettes sèches, un système d'irrigation (pompe et filtre, coffrage pompe, système d'arrosage), une légumerie et un espace de conservation des légumes.
- Mettre à disposition les terrains servant d'ancrage aux projets maraîchers. Ils seront mis à disposition des porteurs de projet via Naturascop qui signe un prêt à usage avec le SEAT afin de mettre à disposition les terrains aux porteurs de projet en maraîchage.
- Ne pas commercialiser la parcelle, terrain assiette du projet
- Autoriser Ilots Paysans, après concertation, à proposer, présenter et faire visiter les terrains.

Il est proposé qu'au sein du SEAT, M. Jean-François DEMERE soit l'élu référent sur le projet de l'espace test. La composition du comité de pilotage et du comité technique (intégration des techniciens de Billom Communauté et de Mond'Arverne) est validée. Il est proposé d'organiser assez rapidement un comité technique pour faire le point sur l'implantation de Manon.

M. PETEL précise cependant qu'ilot Paysans ne peut pas faire partie du Comité de Pilotage puisqu'ils sont les prestataires mais qu'ils seront invités afin de réaliser un bilan des activités.

Le nouveau plan de financement et les projets de convention sont validés à l'unanimité.

2. Achat de containers

Lors du dernier comité syndical du 11 avril une enveloppe de 6000 € avait été votée pour l'achat d'un container afin de servir d'espace de stockage à Manon, la 1^{ère} porteur de projet sur l'espace test. Après plusieurs demandes de devis de container de 20 pieds d'occasion avec livraison, l'offre de Batiloc à 2 796€ TTC a été retenue.

Afin de mettre en place le système d'irrigation, un local technique doit être aménagé. Des devis ont été demandés pour la création d'un local de 3m par 3m avec dalle, toit incliné et porte sécurisée :

- ETS BONNET et FILS : 8 163€ TTC
- SARL BELICOURT : 5 769€ TTC

Etant donné le coût de cette construction, non prévue au budget, le Président propose l'achat d'un second container de 10 pieds neuf (les containers d'occasion sont impossibles à trouver de cette taille) avec livraison. Plusieurs devis ont été demandés :

- Batiloc : 3 504€ TTC
- Mouv Box : 4 269€ TTC
- CONT'N'BOX : 4 638€ TTC

Il est ainsi proposé de sélectionner l'offre de Batiloc pour un montant de 3 504€ TTC. Il est précisé que les containers pourront changer de fonction ou être déplacés sur le site ou vendus. Ils représentent ainsi des investissements intéressants dans le cadre d'un projet très évolutif.

Etant donné que le prix des deux containers (2 796 € + 3 504 € = 6 300€), le prix total dépasse de 300 € par rapport la délibération prise lors du dernier comité syndical, il s'agit de reprendre une

délibération afin d'autoriser le président à réaliser l'achat du second container et d'un système de fermeture à 186€ TTC.

Aucune remarque n'est formulée, la délibération est validée à l'unanimité.

3. Intégration des containers

Afin d'intégrer les deux containers à l'environnement, il est proposé de les peindre.

Plusieurs contacts ont été pris :

- Jocelyne VEYSSIERE : <http://www.peinture-et-decors.fr/index2.php?p=atelier>
Qui réalise des décors muraux et qui habite la commune de Pérignat
- Rémi : Mr. Ouats graffeur professionnel : <https://www.facebook.com/Mr-Ouats-1534986713461437/>
- Thomas Magy : <http://thomasmagy.fr/> avec une orientation jeux vidéo.

Ces personnes sont prêtes à intervenir sur le site si nous prenons en charge la peinture et une indemnisation d'environ 150€ + des frais de transport pour Rémi qui vient de Vichy.

Une estimation des frais a été réalisée : 1000 € par container. Il est notamment nécessaire de reprendre le fond du container d'occasion et la peinture doit être antirouille extérieure de bonne qualité afin qu'elle ne se détériore pas avec le temps. Cette dépense non prévue pourrait être possible sur un plan budgétaire étant donné que la moitié des frais d'animation d'îlot paysans sera réglée en 2019.

Il est proposé que Jocelyne réalise un container et Rémi le second. Une coordination notamment sur les couleurs pourrait être faite pour garder une unité.

L'ensemble des élus est d'accord pour allouer une enveloppe de 2000€ pour la décoration des containers, Claire précise que le coût réel sera sûrement inférieur mais cela permet de prévoir des imprévus. Vote à l'unanimité.

5. Création d'une zone de pêche

Après discussion avec Jean-Denis FAURE, gestionnaire des fonds LEADER, il apparaît plus simple de scinder le dossier sur la création et l'animation d'une zone de pêche en deux volets :

- L'animation qui nécessite un démarrage rapide afin que l'association puisse éditer les cartes de pêche et acheter les habits des gardes, dossier qui pourrait également comprendre l'étude piscicole.
- Les travaux d'aménagements qui nécessitent d'avoir en amont réalisé l'étude sur les aménagements extérieurs.

Pour rappel le plan de financement validé lors du dernier comité syndical

Dépenses		Recettes	
<i>Types de dépenses</i>	<i>Montant HT</i>	<i>Recettes</i>	<i>Montant</i>
Dépenses matérielles		LEADER (80%)	66 000,00 €
<i>Travaux d'aménagement et investissement pour la création d'une zone de pêche</i>	55 000,00	Autofinancement (20%)	16 500,00 €
Dépenses immatérielles			
<i>Réalisation d'une étude piscicole</i>	7 500,00		
<i>Prestation pour l'entretien et la gestion d'une zone de pêche pour trois ans</i>	20 000,00		
Coût global de l'opération	82 500,00€		82 500,00 €

Afin de répondre aux exigences de la mise en concurrence, des consultations sont en cours :

- Réalisation de l'étude piscicole : Fédération de pêche du Puy-de-Dôme, LPO Auvergne, CEN Auvergne, Fédération de pêche de l'Allier, Fédération de pêche du Cantal, cabinet de conseil ECOGEA et SCIMABIO
- L'animation de la zone de pêche : Association Pêche & Nature du Val d'Allier, Fédération de pêche 63, CEN Auvergne, LPO Auvergne, Association concept pêche 63, SAS ATHOS environnement, Association de pêche MEZEL, ONCFS, Société de Pêche La Truite

Ces consultations étant en cours, la délibération pour déposer le dossier final avec les coûts réels sera prise lors du prochain comité syndical.

Pendant une convention de partenariat a commencé à être travaillée, le Président présente les grandes lignes de cette convention :

- Objectifs partagés : une pêche respectueuse de l'environnement
- Missions du prestataire retenu : définition d'une réglementation adaptée au site, assurer la gestion et le suivi de la ressource piscicole, gestion de la zone de pêche (10ha, de 1 558 ml.) et service de pêche de nuit, gestion des cartes de pêche, système de garderie (ensemble du site), animation, participation au projet collectif et à la définition des aménagements
- Mise à disposition de l'étang en contrepartie d'un loyer proposé à 1 500€ (loyer pourra évoluer avec l'accord des deux parties et faire l'objet d'un avenant à la convention.

Jean-Pierre BUCHE explique que l'activité pêche devrait s'équilibrer financièrement entre le coût pour le SEAT (correspondant à l'indemnisation du système de garderie), les subventions LEADER et la mise à disposition payante de l'étang à l'association (fixée pour cette première année à 1500€).

M. BLANCHET exprime des réserves sur le financement des frais de fonctionnement par des subventions et appréhende le jour où le SEAT ne pourra plus bénéficier de subvention LEADER.

Jean-Pierre BUCHE précise que la vocation des fonds LEADER est d'impulser une dynamique, ce qui est le cas pour la pêche, le délai de trois ans laisse le temps à l'association de développer son activité

et cela nous permettra de mieux appréhender le chiffre d'affaire de l'association (vente de carte de pêche), et d'ajuster en fonction le prix de la mise à disposition de l'étang. Aucune autre remarque n'est formulée sur le projet de convention.

6. Aménagements extérieurs de l'Ecopole du Val d'Allier

Suite à la délibération du dernier comité syndical décidant le lancement d'une consultation pour une mission de maîtrise d'œuvre sur les aménagements extérieurs (budget de 45 000€ subventionné à 80% de LEADER). Plusieurs rencontres ont été réalisées :

- La SEAU : ils ne seraient pas intéressés par la mission d'aménagement extérieur mais plus par la mission d'AMO concernant la création de la maison de site. Rachid Kander nous a par ailleurs aidé à définir 2 orientations à cette étude : soit réaliser un plan guide paysager de l'ensemble du site soit réaliser une mission très précise sur les aménagements prioritaires : la zone de pêche, les parkings, l'intégration de la machine de criblage, le positionnement des bâtiments, intégration de la voie verte...
- Claude Chazel paysagiste : il conseille de partir davantage sur un plan de paysage pour avoir une vision d'ensemble.
- L'équipe de maîtrise d'œuvre de Joël Herbach qui coordonne l'étude du Pole métropolitain sur la valorisation de l'axe Allier. Dans le cadre de leur mission, un travail pourrait être conduit plus spécifiquement sur l'Ecopole du Val d'Allier. Les discussions sont en cours.

Avant de travailler sur la rédaction du cahier des charges, il s'agit d'échanger sur les objectifs de cette mission et de son contenu.

Jean-Pierre BUCHE évoque la nécessité d'articuler un plan global des installations potentielles (espace maraichage en forme de mandala, espace de pêche bien intégré au paysage, parking, accueil des visiteurs...) afin d'assurer l'intégration paysagère de ces espaces. Il propose également que le positionnement des bâtiments soit travaillé notamment concernant la maison de site et le magasin de producteur.

Jean-François DEMERE appuie l'idée de travailler avec un paysagiste et l'ensemble des élus valident la nécessité d'avancer techniquement sur l'aménagement du site.

Les élus de Mond'Arverne Communauté précisent qu'ils travaillent avec M. Alain FREYTET comme paysagiste sur le projet de Gergovie, ses compétences sont très appréciées.

Jean-Pierre BUCHE fait référence au courant de Gilles Clément et propose de travailler à la rédaction d'un cahier des charges. Il propose également d'associer plusieurs élus dans la rédaction de ce document, Jean-François DEMERE souhaite participer. Il est par ailleurs proposé de faire des allers-retours avec les techniciens des deux EPCI afin de les intégrer à la rédaction du cahier des charges et de constituer un groupe de suivi de cette étude.

M. PETEL revient sur la question du magasin de producteurs/circuit-court et précise que cette entrée, possibilité n'a pas suffisamment été validée par le Comité Syndical du SEAT. Jean-Pierre BUCHE précise que l'idée de mettre en place un magasin avait été identifiée par l'étude Protourisme (étude de 2015/2016) et il lui semble que le contenu de cette étude avait été partagé et validé par l'ensemble du comité syndical. Il propose cependant que cette question fasse l'objet d'un point à

l'ordre du jour du prochain comité syndical afin de s'assurer que cette orientation soit bien validée par tous.

7. Achat foncier-carriers

L'acquisition des parcelles appartenant aux carriers (GIE de Bellerives et Sablières de Pérignat) a été bloquée pendant un an pour cause de succession, M. Douar étant décédé, son fils a remis en cause cette vente. Par ailleurs un problème de plus-value a également bloqué la vente, M. Servoir ne souhaitait pas prendre à sa charge le montant de plus-value lié à la vente des terrains qui n'ont pas été amortis au sien de l'entreprise. C'est finalement Mme Douar qui s'acquittera de cette plus-value afin de faire avancer la vente. La vente devrait donc être signée d'ici juillet.

Cette transaction sera effectuée à 1€ symbolique et les frais notariés sont estimés à 200€. Nous pourrions avoir 50% de subvention de l'AELB mais compte-tenu du montant il n'apparaît pas intéressant de mobiliser des fonds FEDER.

Considérant qu'au cours de l'année, des contacts ont été pris avec l'entreprise Eiffage qui gère les biens de la filiale SOGRAP (société des gravières de Perreux) et que cette entreprise est d'accord pour céder ses parcelles à 1€ symbolique, le Président propose de rajouter ces parcelles à la délibération prises le 27 juillet 2017. Ainsi il convient de délibérer à nouveau afin que les nouvelles parcelles puissent être prises en compte. Aucune remarque n'est formulée. Le président propose de valider cette acquisition. Vote à l'unanimité.

III. Echanges sur les outils de communication

8. Création d'outils de communication

Lors du dernier comité syndical une délibération a été prise pour lancer une consultation pour la création d'outil de communication :

- **Support print** : reprise des logos (SEAT et Ecopole), Charte graphique et adaptation site internet, modèle de courrier, 2 cartes de visites (une carte pour la salariée du SEAT et un modèle pour les cartes de pêche), un flyer et une affiche (journée du 7 juillet dont le template pourra être repris pour les futures animations), une plaquette de 12 pages (plaquette de présentation du site), un plan de géolocalisation qui sera intégré aux différents supports de communication et sur le site internet.

Une consultation a été faite. Quatre réponses nous ont été transmises.

M. Pascal BRUHAT et Jean-Pierre BUCHE ont choisi de retenir Cindy DACOSTA.

Analyse des offres :

	Prix	Px sur 10	Offre graphique sur 10	Référence sur 10	Total	Classement
Anthentique	2 450,00	10,00	6,00	2,00	14,40	3,00
Cindy DACOSTA	2 600,00	9,42	8,00	5,00	16,22	1,00
Magma créa	2 670,00	9,18	6,00	8,00	15,98	2,00
ARCHETYPE COMMUNICATION	5 520,00	4,44	5,00	7,00	10,24	4,00

Les premières réalisations sont présentées. Pour rappel ces couts sont pris en charge par le LEADER : 2 230€ aidés à 80% sur le 1^{er} dossier LEADER et 370€ aidés à 75% sur le 2^{ème} dossier LEADER soit un reste à charge pour le SEAT de 538,50€.

Plusieurs propositions de logo sont présentées.

Pascal BRUHAT avait demandé de reprendre le logo et de le diviser en 3 pour représenter les trois territoires. Suite à une discussion sur les 3 propositions de logo, un vote est organisé. Le logo n°1 est choisi à la majorité mais il est proposé de modifier légèrement la couleur jaune pour renforcer le côté orange.



9. Site internet

Un échange a eu lieu lors du dernier comité syndical sur le montant à allouer au site internet fin de déposer une demande préalable de subvention LEADER. Finalement une enveloppe de 10 000€ avait été allouée. Plan de financement ci-dessous validé lors du dernier comité syndical :

Dépenses		Recette	
<i>Types de dépenses</i>	<i>Montant HT</i>	<i>Recettes</i>	<i>Montant</i>
Dépenses matérielles	10 000,00€	LEADER (75%)	39 028,11
<i>Outils de communication et création de différents supports de communication</i>	<i>10 000,00€</i>	Autofinancement (25%)	13 009,38
Dépenses immatérielles	42 037,49		
<i>Salaires chargée de mission et indemnités stagiaires et services civiques</i>	<i>41 630,74€</i>		
<i>Frais de repas et d'hébergement</i>	<i>406,75€</i>		
Coût global de l'opération	52 037,49€		52 037,49€

Fiche dépôt préalable demande de subvention LEADER chargée de mission 2018-2019

Une consultation a été faite et plusieurs entreprises ont pris contact : Magma Créa, ARCHETYPE COMMUNICATION, un air de pixel, Lauranne Puissant Berger, Scopika, uplift, Panthère noire. Trois ont répondu.

Claire présente l'analyse des offres :

	Prix	Px sur 10	Offre technique sur 10	Offre graphique 10	Total	Classement
La Panthère noire	3 510,00	10,00	5,00	6,00	15,40	2,00
Skopika	10 896,00	3,22	10,00	10,00	13,22	3,00
ARCHETYPE COMMUNICATION	4 338,00	8,09	8,00	8,00	16,09	1,00

Après discussion sur les 3 offres, Archetype Communication apparaît comme l'offre intermédiaire la plus adaptée aux attentes du SEAT. D'une manière générale la solution WordPress permettra aux salariés du SEAT de modifier et de remplir les pages de contenu assez facilement et garantit un site vitrine à moindre de coût. L'offre d'Archetype Communication comprend un service de newsletter, d'adresse mail, 30 pages de contenu, une option agenda/actualité... Par ailleurs la maintenance du site comprenant l'hébergement du site est le moins cher : 240 € / an. L'avis d'Olivier DUMAS, conseiller municipal à la mairie de Pérignat et connaissant bien ce domaine a été demandé. Sa préférence irait vers Archetype Communication.

M. PETEL émet des réserves sur le prix du site internet, qui lui semble assez bas et craint des dysfonctionnements et des problèmes pour le faire évoluer. Après discussion, les élus arrêtent leur choix sur Archetype.

Le Président explique, compte-tenu du coût pour la création du site internet, moins important que prévu, qu'il serait intéressant de travailler sur un support de communication vidéo de 2 minutes environ afin de présenter le site et le projet de l'Ecopole du Val d'Allier. Ce film pourrait être diffusé au sein des conseils municipaux du territoire afin de mieux faire connaître le projet mais il pourrait également être diffusé auprès des potentiels partenaires financiers comme Clermont Auvergne Métropole, le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme ou la Région Auvergne-Rhône-Alpes et sur les réseaux sociaux. Il explique que le projet de l'Ecopole est dans une étape charnière et que l'objectif

de cette année est de structurer nos partenariats et de mieux faire connaître le projet avant d'avancer sur les projets d'aménagements.

L'ensemble des élus ~~son~~ est favorable à cette proposition et autorise le Président à consulter des entreprises.

Bénédicte HEALY précise qu'un petit film avait été réalisé par l'ex Communauté de Communes des Cheires pour présenter, dans le cadre de la fusion, les particularités de ce territoire et notamment le site de Pesade. Ce film avait eu un très bon accueil.

Il est également précisé qu'il serait intéressant, dans le cadre de la demande de subvention LEADER, d'inclure les frais d'impression liés à celle des outils de communication pour la journée du 7 juillet et à celle qui seront à prévoir d'ici mai 2019 à savoir : l'impression de plaquettes de présentation du site, l'impression de carte de visite, de banderole de communication....

10. Journées d'animation

1. Organisation de la journée du Patrimoine par Billom Communauté

Cette année la journée du Patrimoine aura lieu le dimanche 17 juin et aura comme thème : « *L'Animal et l'Homme* ». Ainsi le Pays d'Art et d'Histoire porté par la Communauté de Communes de Billom Communauté s'est rapproché du SEAT afin de réaliser une partie de cette manifestation sur l'Écopole du Val d'Allier. En parallèle des actions sur l'Écopole, une visite de l'église de Pérignat, une exposition photos, une visite guidée du fort, une séance de lecture et des ateliers jeunes publics auront lieu dans le centre bourg de Pérignat, des actions sont également prévues à Mezel.

L'invitation et le programme de cette journée ont été transmis à toutes les mairies de Mond'Arverne Communauté (les invitations sur Billom Communauté ont été gérées directement par le Pays d'Art et d'Histoire) et un mail a été fait à l'ensemble des contacts du SEAT.

Gérard Blanchamp se propose de réaliser un film et de prendre des images de l'Écopole au cours de cette manifestation. Il est proposé d'orienter son film sur l'environnement et la biodiversité. Ces images pourront également servir à l'alimentation du site internet et pourquoi pas de teaser pour faire communiquer sur les réseaux sociaux sur la journée du 7 juillet.

2. Organisation de la journée du samedi 7 juillet : Ma famille découvre l'Écopole

Le site de l'Écopole est très peu connu du grand public et des élus locaux, il s'agit ainsi d'organiser une journée d'animation pour mieux faire connaître le site.

Un mot politique et une visite guidée sera prévue à 11h00, l'ensemble des maires des 2 territoires de Billom Communauté et de Mond'Arverne seront invités.

Liste des acteurs présents : le CEN pour l'Allier et le projet de désenrochement, la LPO, l'UNICEM et le GIE de Bellerive, Roger Colombey pour le château de Bellerive, Îlot Paysans et Manon la porteuse de projet sur l'espace test agricole, l'association Pêche & Nature du Val d'Allier, Joselyne VEYSSIERE pour le maquillage, l'association 'Le chemin des étoiles' pour une observation en journée avec leur nouveau matériel, l'association 'Attelage train urbain', Mom'en Loisirs (le centre de Loisirs de

Pérignat es Allier), Claire Planchat et la compagnie Jais (le Cabinet Vous êtes d'ici), Fédération de pêche qui prête une expo, le CD63 et la FRANE qui prêtent des expos, Pierre Cassar ancien prof d'apiculture + association Apistoria, Club photo de Pérignat (pour capitaliser sur les images de la journée).

Budget estimatif :

JOURNEE DU 7 JUILLET – budget estimatif

Types de dépenses	Coût TTC
Pièce de théâtre - compagnie Jais	150 €
Stéphane Hekimian - éleveur	100 €
Atelage trait urbain	280 €
Apéritif réalisé par le centre de loisirs	250 €
Joselyne VEYSSIERE - Maquilleuse	100 €
Porçu - Impression programme affiches, banderoles	660 €
Impression des plans et affiches supplémentaires	150 €
Ocebloc - location de 2 blocs sanitaires	295 €
Timbres	448 €
TOTAL	2 433 €

Il s'agit de prendre une délibération autorisant le Président à engager des dépenses permettant la réalisation des dépenses détaillées ci-dessus. Après discussion, un budget global de 2 500 € pour l'organisation de cette journée est validé. Il est précisé que les impression Porçu (660€ TTC), font l'objet d'une subvention LEADER à 75%, par ailleurs il est proposé de demander une DALD, le SEAT serait éligible. Une demande devrait être adressée aux conseillers départementaux du territoire.

Les éléments de communication de la journée sont présentés. Aucune remarque n'est faite sur ces éléments de communication. Il est précisé que la charte graphique est importante car elle sera l'identité de l'Ecopôle. Cindy DACOSTA, la graphiste, déclinera le papier en tête et le logo du SEAT à partir des éléments de communication présentés.

Il est proposé que les invitations politiques soient réalisées au nom du Président du SEAT et des 2 Présidents de Billom Communauté et de Mond'Arverne Communauté afin que l'invitation ait plus de poids.

11. Présentation des deux mascottes de l'Ecopole

Les résidents de la MARPA ont réalisé 2 mascottes de l'Ecopole : Zoé le Grèbe Huppé et Roger le Brochet.

Une réception officielle aura lieu vendredi 15 juin et il est prévu de faire un article dans la Montagne.

Ces deux mascottes serviront de ligne éditorial pour animer le Facebook : voir la page Ecopole Val d'Allier et serviront de support pédagogique auprès des enfants dans le cadre des animations développées.



Voir article de la Montagne et photos sur le compte facebook : ecopole val d'allier.

IV. Questions diverses

12. Réflexion sur l'accueil d'un CIFRE et d'un partenariat avec le mouvement Hamosphère

Créée en 2012 à côté de Nantes, Hamosphère est un regroupement d'acteurs aux compétences complémentaires (architecte, juriste du droit de l'environnement, technicienne environnement, accompagnateur coopératif et solidaire, chargé de communication) qui propose des outils d'accompagnements coopératifs et des solutions d'aménagement du territoire flexibles et réversibles pour dynamiser les territoires ruraux et périurbains. Hamosphère se positionne comme prestataire, bureau d'études sur des projets d'aménagements innovants.

Ils ont été retenus, comme le projet de l'Ecopole, dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt lancé par le ministère (AMI Paysage, Territoire, Transition). C'est dans ce cadre que nous avons été mis en relation.

Le mouvement Hamosphère travaille notamment sur la question de la réversibilité des constructions et des aménagements et sur la conduite de projets collectifs (zone d'activité réversible sous forme de SCIC avec levée de fonds citoyenne et d'acteurs privés, projet d'aménagement d'un parc urbain réversible...) sur le modèle coopératif.

Chloé, juriste de l'environnement, cherche à faire une thèse sur ces sujets et il semblerait intéressant qu'elle puisse rejoindre le SEAT dans ce cadre. Son CIFRE (conventions industrielles de formation par la recherche) sur 3 ans pourrait être financé par les fonds LEADER. Nous pourrions également bénéficier d'une aide d'état de 42 000€ sur 3 ans, le mouvement Hamosphère apporterait une aide de 25 000€ et le ministère (en lien avec l'AMI Paysage Territoire, Transition) une aide de 10 000€.

Ainsi le reste à charge pour le SEAT serait très faible : l'aide de l'Etat et d'Hamosphère pourrait être versé comme don au SEAT et pourraient donc apparaître comme les 20% d'autofinancement pour les fonds LEADER. Hypothèse à vérifier.

Chloé pourrait notamment travailler sur les éléments suivants :

- Réversibilité des aménagements réalisés sur l'Ecopole
- Structuration de la gouvernance
- Portage juridique des bâtiments et contrat avec les différents partenaires et acteurs privés présents sur le site
- Aide dans la structuration et le portage de la maison de site : quelle structuration adaptée pour ce projet.

Une réunion par visio-conférence avec le mouvement Hamosphere est proposé en lien avec les principaux porteurs de projet : le SEAT, la LPO, le CEN, les porteurs de projet sur le magasin de producteur, îlot paysans afin de vérifier l'intérêt de travailler avec Chloé sur le projet de l'Ecopole. Cette réunion aurait lieu le **lundi 25 juin à 13h30 en mairie de Pérignat**, tous les délégués du SEAT sont les bienvenus.

- **Point sur les partenariats avec le CD63 et CAM**

Un point est fait sur les relations avec ces deux partenaires. Le CD63 a validé oralement la rétrocession à 1€ symbolique de l'étang des Pacages au SEAT. Une intervention en commission devrait-être organisée à la rentrée septembre.

Plusieurs allers et retours ont été organisés avec Clermont Auvergne Métropole dans le cadre d'un financement éventuel par le Pacte Métropolitain d'Innovation de l'espace test agricole. Finalement le financement n'a pas pu aboutir, les syndicats intercommunaux n'étant pas éligibles. Le Président souligne cependant l'implication des directeurs de Clermont Auvergne Métropole dans les échanges établis avec eux au sujet du projet. Lors de visites sur le site, ils ont manifesté un réel intérêt à la perspective de participer au projet. Des contacts politiques ont été pris et une intervention devrait-être organisée en bureau exécutif à la rentrée de septembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H45